DISPOSITIF HIVERNAL ET MOYENS MIS EN ŒUVRE PAR LE DÉPARTEMENT

10 circuits de salage
prédéfinis
durée moyenne d'un circuit en pré-curatif : 6h
2 circuits en renfort

23 camions saleurs-déneigeurs
10 tracteurs (agriculteurs conventionnés avec le Département) en renfort exceptionnel pour le déneigement

130 agents,
dont 31 d'astreinte mobilisés 24h/24
1 équipe dédiée
pour les dépannages matériels, d'astreinte 24h/24

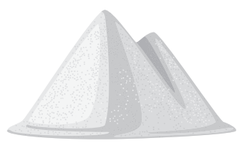

Stock de 5 500 tonnes de sel
6 centrales de production de saumure*
* mélange de sel et d'eau

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Pour garantir la sécurité des usagers de la route tout en protégeant notre patrimoine naturel, nous salons mieux tout en salant moins ; un dosage de 10g/m² en traitement pré-curatif suffit pour lutter contre la plupart des phénomènes hivernaux.

QUELQUES CONSEILS EN CAS DE VERGLAS, D'ÉPISODES NEIGEUX

Préparer son trajet avant le départ

- S'informer des conditions météo et de circulation.
- Anticiper le départ si les conditions sont délicates, le différer si elles sont difficiles.
- Vérifier l'état du véhicule : essuie-glaces, lave-glace anti-gel, réglage des phares, chauffage, pression des pneus...
- Se munir d'accessoires complémentaires : gilets de signalisation (obligatoires toute l'année), raclette, gants, chaînes à neige adaptées à vos pneus (faire un essai de montage), l'idéal étant des pneus neige ou toutes saisons.

Les bons réflexes sur la route

- Adapter sa conduite aux conditions météo : si les conditions se dégradent, réduire sa vitesse et adapter les distances de sécurité à l'état de la route. Eviter les manoeuvres brutales, privilégier le frein moteur.
- Laisser la priorité aux véhicules de déneigement. Il est interdit de les dépasser lorsqu'ils sont en service (gyrophare bleu activé).
- Si son véhicule est bloqué, se garer sur le bas-côté et arrêter le moteur.
- Se tenir informé de l'évolution des conditions météo.

Direction de la communication - Octobre 2021

Conseil départemental du Val d'Oise
2 avenue du Parc
CS 20201 CERGY
95032 CERGY-PONTOISE CEDEX

tél. : 01 34 25 30 30
communication@valdoise.fr
www.valdoise.fr

val d'oise le département

SERVICE HIVERNAL 2021/2022

du 12 novembre 2021 au 18 mars 2022

Ce calendrier peut être anticipé ou prolongé en raison de conditions météorologiques particulières.

ÉDITO

Comme chaque année du 12 novembre au 18 mars, le Département du Val d'Oise met en œuvre son dispositif de viabilité hivernale, afin d'assurer aux usagers les meilleures conditions de circulation sur le réseau routier départemental.

Les enjeux de ce dispositif sont importants, au premier rang desquels la sécurité des Valdoisiens, mais également la continuité de l'activité économique, et le libre déplacement des services d'urgence.

Afin de garantir une capacité d'intervention permanente sur les 1 108 km de routes départementales, 130 agents sont à pied d'œuvre, dont 31 agents mobilisés 7j/7 et 24h/24.

La tâche est rude, elle nécessite une forte réactivité dans des conditions climatiques souvent éprouvantes, et je veux ici saluer tout le professionnalisme et la disponibilité dont font preuve nos agents des routes pour accomplir leur mission.

Cette brochure a été créée pour vous permettre de mieux comprendre les actions mises en œuvre en Val d'Oise, mais également pour appeler tous les Valdoisiens à redoubler de vigilance et de prudence en ces périodes hivernales.

Bonne route !

Marie-Christine Cavecchi
Présidente du Département du Val d'Oise

Anthony Arciero
Conseiller départemental délégué aux Routes et au Grand Paris

CARTE DE SALAGE DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL DU VAL D'OISE

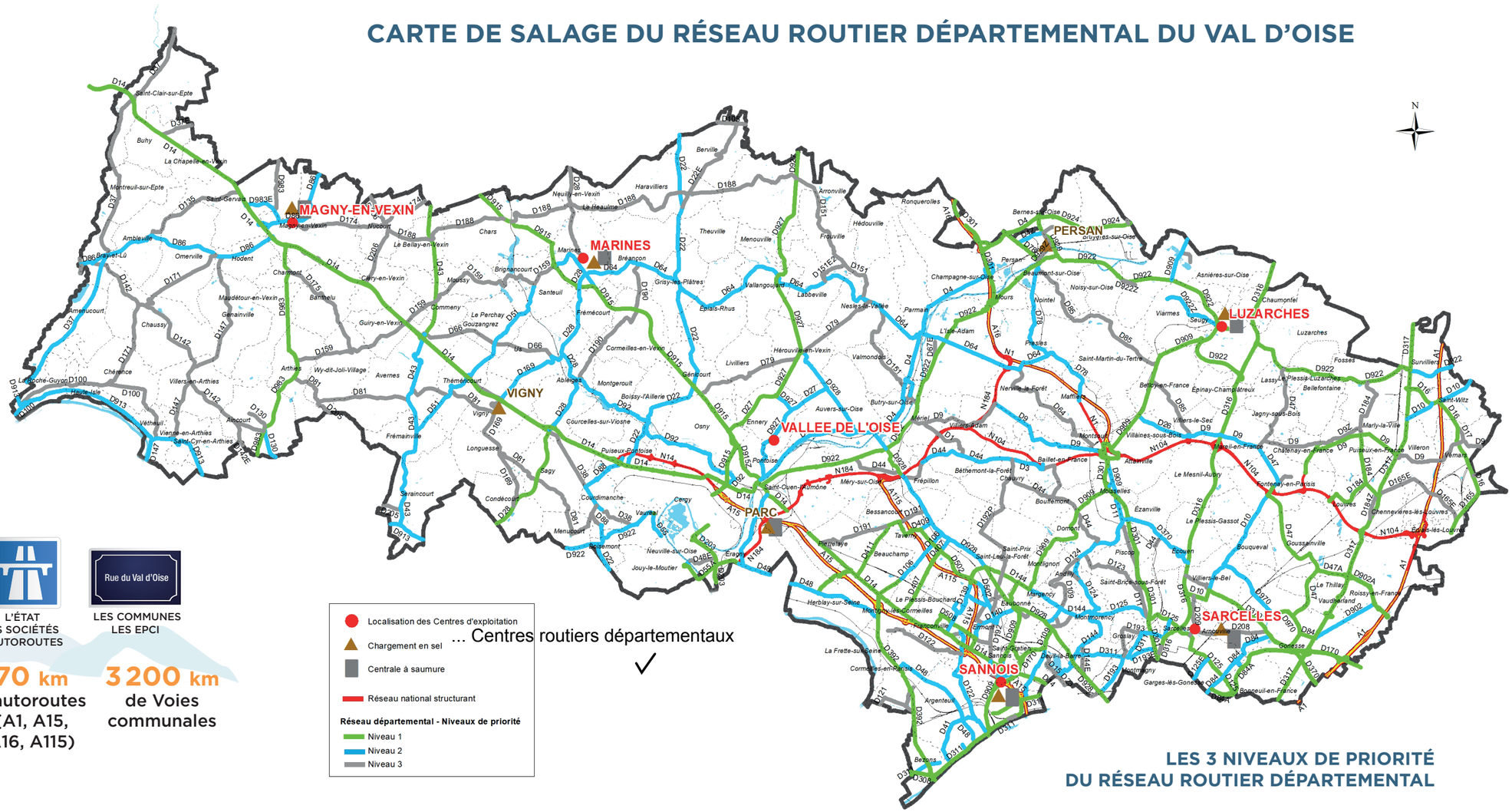

QUI TRAITE QUOI ?

1 108 km de Routes départementales (RD)

115 km de Routes nationales (RN1,RN14, RN104,RN184)

L'ÉTAT
LES SOCIÉTÉS D'AUTOROUTES

70 km d'autoroutes (A1, A15, A16, A115)

LES COMMUNES
LES EPCI

3 200 km de Voies communales

CONTACTS

Réseau routier départemental (95)
Direction des routes - Département du Val d'Oise
01 34 25 76 58 / www.valdoise.fr

Réseau routier national (95)
Direction interdépartementale des routes d'Île-de-France (DiRIF) - Préfecture de la Région de Paris
01 34 32 56 00

Réseau d'autoroutes concédées
Société des autoroutes du Nord et de l'Est de la France (sanef)
03 44 63 72 70

Météo France
32 50, suivi du code du département (95) - Service payant

En cas d'urgence, les numéros d'astreinte 24h/24 des services routiers du Département et de l'État sont connus des forces de police et de la gendarmerie.

DES INTERVENTIONS PRIORITAIRES

Les conditions de circulation se découpent en **4 catégories**: normale, délicate (danger potentiel, faible risque de blocage), difficile (danger évident, fort risque de blocage), impossible (par exemple véhicules bloqués en travers).

Que ce soit pour prévenir les dangers, les risques de blocage ou lutter contre les épisodes hivernaux installés, les Routes départementales sont traitées selon **3 niveaux de priorité** liés notamment à leur fréquentation et à leur aspect stratégique.

LES 3 NIVEAUX DE PRIORITÉ DU RÉSEAU ROUTIER DÉPARTEMENTAL

	SURVEILLANCE	TRAITEMENT «Pré-curatif» (en prévention)	TRAITEMENT «Curatif»
Niveau 1 451 km	En continu	En priorité n°1 et si possible avant les pointes de trafic	En priorité n°1. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation* : • verglas : 3h • neige : 4h
Niveau 2 336 km	Régulièrement	En priorité n°2 et si possible avant les pointes de trafic	En priorité n°2. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation* : • verglas : 4h • neige : 6h
Niveau 3 341 km	Pas de surveillance spécifique	Pas d'obligation de salage	Après les réseaux de niveaux 1 et 2. Objectifs de retour à des conditions normales de circulation* : • verglas : 6h • neige : 8h

* Comptés à partir de la fin de la période de gel ou de neige. Les bretelles des échangeurs des routes à 2x2 voies ne sont pas concernées par ces délais.